

# Marché du travail et rémunération

Numéro 32 | Juillet 2022

Avis de révision – 16 avril 2024 >



## L'aptitude au travail au Québec chez les personnes inactives et ayant des incapacités en 2017

Luc Cloutier-Villeneuve<sup>1</sup>

### Contexte de l'étude

En mars 2021, l'Office des personnes handicapées du Québec et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale ont mandaté l'Institut de la statistique du Québec pour la réalisation d'une étude sur l'aptitude au travail des personnes inactives ayant au moins une incapacité. Ce mandat s'inscrit dans la mesure 30 de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024 qui va comme suit : « La mesure consiste à effectuer une étude en vue d'améliorer les connaissances sur les personnes handicapées inactives susceptibles d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail. Cette étude permettra d'estimer combien de personnes inactives pourraient intégrer ou réintégrer le marché du travail et de savoir quels sont les obstacles qu'elles rencontrent à ce chapitre »<sup>2</sup>.

### Introduction

Les personnes ayant des incapacités, notamment de nature physique ou psychologique, sont généralement moins présentes sur le marché du travail<sup>3,4,5,6,7,8,9</sup>. En raison de leur situation, elles rencontrent des obstacles particuliers dans leur intégration et dans leur participation pleine et entière à la société. Comme le rappelle Furie<sup>10</sup>, diverses initiatives ont été entreprises afin de remédier aux problèmes associés à l'intégration des personnes ayant des incapacités. Au Canada, en 2010, on a notamment ratifié la Convention des Nations Unies relative

1. En collaboration avec Mélanie Deslauriers, coordonnatrice à la direction de l'évaluation des analyses et des statistiques à l'Office des personnes handicapées du Québec, Mike Almeida, analyste stratégique à la direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail d'Emploi-Québec, France Lapointe et Karine Dion, statisticiennes à la direction de la méthodologie à l'Institut de la statistique du Québec.

2. MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2019), p. 35.

3. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2021), 27 p.

4. BUREAU OF LABOR STATISTICS [États-Unis] (2021), 11 p.

5. MORRIS, Stuart, Gail FAWCETT, Linden R. TIMONEY et Jeffrey HUGHES (2019), 33 p.

6. DESLAURIERS, Mélanie (2017), 47 p.

7. TILL, Matthew, Tim LEONARD, Sebastian YEUNG et Gradon NICHOLLS (2015), 22 p.

8. EUROSTAT (2015), 143 p.

9. TURCOTTE, Martin (2014), 13 p.

10. FURRIE, Adele (2018), 4 p.

aux droits des personnes handicapées. Au Québec, on a adopté et mis en œuvre dès 2009 la politique gouvernementale À part entière, qui visait l'obtention de changements considérables au chapitre, entre autres, de la parité entre ces personnes et les autres citoyens dans l'exercice de leurs rôles sociaux, y compris l'emploi. Les multiples engagements pris par le gouvernement dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024<sup>11</sup> visent aussi à favoriser l'accroissement de la participation de ces personnes au marché du travail.

La participation au marché du travail a une importance de premier plan dans la société. Elle permet d'avoir des revenus et de potentiellement accéder à une bonne situation socio-économique. Elle permet aussi aux personnes d'acquérir un certain statut social et de se réaliser.

Or, toutes les personnes qui ont des incapacités ne sont pas en mesure d'intégrer le marché du travail ou de mettre pleinement à profit leurs compétences et leur expérience. Évidemment, plus l'incapacité d'une personne est grave, plus il peut être difficile pour elle de participer au marché du travail. Par contre, un aménagement de l'environnement de travail ou de l'organisation du travail peut influencer positivement sur la participation au marché du travail des personnes ayant des incapacités, que celles-ci soient légères, modérées, graves ou très graves.

Le présent document d'analyse dresse un portrait descriptif des personnes aptes au travail. On y trouve d'abord une définition du concept d'aptitude au travail, une synthèse des résultats, puis des analyses descriptives de diverses variables d'intérêt.

## L'aptitude au travail

L'aptitude au travail est une mesure élaborée à partir des données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI), qui a déjà fait l'objet d'analyses<sup>12 13</sup>. Elle vise à estimer le nombre de travailleurs potentiels selon un scénario inclusif. D'après Morris et ses collaborateurs, l'aptitude au travail « sert à décrire les personnes ayant une incapacité qui ne travaillent pas actuellement, mais qui pourraient avoir un emploi rémunéré dans le scénario idéal, c'est-à-dire un marché du travail inclusif, sans discrimination, pleinement accessible et où des mesures d'adaptation complètes sont offertes ». Les auteurs précisent aussi qu'il « ne s'agit pas d'une tentative de mesure de la capacité interne, de la capacité de travailler ou même de la probabilité qu'une personne trouve un emploi dans les conditions actuelles, mais bien d'une façon d'examiner l'évolution possible du marché du travail dans des conditions plus inclusives ».

Morris et ses collaborateurs définissent l'aptitude au travail comme suit :

Toute personne qui était officiellement au chômage ou qui était inactive, mais qui déclarait qu'elle chercherait du travail au cours des 12 prochains mois, faisait partie de la catégorie des personnes aptes au travail. Les personnes qui ont déclaré « être à la retraite de façon permanente », celles qui ont déclaré que leur état les empêche entièrement de travailler et qu'il n'existe aucune mesure d'adaptation au travail qui leur permettrait de travailler, et celles confinées à la maison ont été classées dans la catégorie des personnes qui ne sont pas des travailleurs potentiels.

Dans la présente étude, la population visée comprend les personnes inactives (ni en emploi ni en chômage) non étudiantes âgées de 15 à 64 ans vivant au Québec ayant au moins une incapacité et aptes au travail. Dans le présent document, on l'appellera la « population à l'étude ».



Drazen Zigic / Shutterstock

11. MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2019), *op. cit.*, p. 35

12. MORRIS, Stuart, Gail FAWCETT, Laurent BRISEBOIS et Jeffrey HUGHES (2018), 27 p.

13. MORRIS, Stuart, Gail FAWCETT, Linden R. TIMONEY et Jeffrey HUGHES (2019), 33 p.

## Synthèse des résultats

En 2017, on estime qu'il y avait au Québec environ 100 000 personnes inactives non étudiantes âgées de 15 à 64 ans ayant au moins une incapacité qui étaient aptes au travail. En 2017, le taux d'aptitude, soit la part des personnes inactives aptes au travail par rapport à l'ensemble des personnes inactives, s'établit à environ 34 %. Ce taux grimpe à environ 75 % chez les personnes âgées de 15 à 24 ans.

Les résultats de l'étude ne font pas état d'une différence statistiquement significative entre le nombre de femmes aptes au travail et celui d'hommes aptes au travail (environ 50 000 dans les deux cas). Sur le plan de la scolarité, les données indiquent qu'une majorité des personnes aptes au travail (environ 60 000) ont tout au plus un diplôme d'études secondaires.

La majorité des personnes de la population à l'étude, soit environ les deux tiers, ont des incapacités physiques, et environ 40 % ont des incapacités liées à des problèmes cognitifs. Selon les données de l'ECI, près de la moitié des personnes de la population à l'étude ont trois types d'incapacités ou plus, et la majorité ont une incapacité légère ou modérée. Sur un autre plan d'analyse, les incapacités des personnes aptes au travail sont pour la plupart de nature variable (surtout récurrentes), mais 40 % ont des incapacités constantes (qui ne changent pas dans le temps).

Les personnes qui ont des incapacités qui vont de graves à très graves sont proportionnellement nombreuses à avoir besoin d'aide dans leurs activités de la vie quotidienne : environ 70 % d'entre elles ont exprimé de tels besoins. L'aide requise est de nature technique dans 80 % des cas. Une vaste proportion de ces personnes a aussi recours régulièrement à des services de soins de santé : en 2017, c'était le cas de 65 % d'entre elles.

Environ 60 % des personnes de la population à l'étude ont indiqué avoir occupé leur dernier emploi entre 2012 et 2017. Ce taux grimpe à environ 70 % chez les personnes les plus scolarisées (formation postsecondaire ou supérieure). Environ 30 % de l'ensemble des personnes de la population à l'étude ont indiqué avoir occupé leur dernier emploi avant 2012, ce qui montre qu'elles ont faible lien avec le marché du travail.

L'analyse des données de l'ECI révèle également qu'environ le quart des personnes de la population à l'étude ont indiqué avoir perçu de la discrimination au cours des cinq années précédant l'enquête sous la forme d'un refus d'entrevue, d'emploi ou de promotion. Le taux se situe à environ 35 % chez les hommes, mais baisse à environ 20 % chez les femmes. Dans le même ordre d'idée, la majorité des personnes ont dit se sentir désavantagées dans leur emploi en raison de leurs incapacités. Cette perception touche davantage les hommes (environ 70 %) que les femmes (environ 45 %).

Les femmes sont aussi proportionnellement moins nombreuses que les hommes à penser qu'un employeur éventuel pourrait les considérer comme désavantagées sur le plan professionnel en raison de leur état (45 % c. 70 %).

Dans la population à l'étude, environ 75 % des personnes ont indiqué avoir rencontré des obstacles les empêchant de chercher du travail. Or, l'analyse a révélé que parmi les personnes ayant connu de tels obstacles, environ les trois quarts les ont attribués à l'environnement que constitue le marché du travail, et environ le cinquième aux programmes d'aide et de soutien au revenu. Seule une très faible fraction des personnes de la population à l'étude ont indiqué que certains des obstacles rencontrés étaient liés à des contraintes personnelles.

Par ailleurs, la majorité des personnes de la population à l'étude (environ les deux tiers) ont indiqué avoir des besoins en matière de services et d'aménagement en milieu de travail.

Enfin, la mobilité géographique est une réalité qui est bien présente chez les personnes de la population à l'étude, puisque l'analyse a révélé qu'environ 40 % des femmes sont intéressées ou seraient peut-être intéressées à déménager pour s'ouvrir de nouvelles perspectives d'emploi ou de carrière. Une même part a d'ailleurs été notée chez les personnes ayant des incapacités graves ou très graves.



Mikhail Nilov / Pexels



## Données générales sur l'aptitude au travail

### Résultats selon le sexe, l'âge et le niveau d'études

#### En 2017, on estime qu'il y avait au Québec environ 100 000 personnes inactives âgées de 15 à 64 ans non étudiantes ayant au moins une incapacité qui étaient aptes au travail

Au Québec, le nombre de personnes inactives âgées de 15 à 64 ans non étudiantes ayant au moins une incapacité s'élevait à près de 300 000 en 2017 (tableau 1). Parmi ces personnes, on estime qu'il y en avait environ 100 000 qui étaient aptes au travail selon la définition retenue pour la présente analyse. On note qu'il y avait autant de femmes que d'hommes qui étaient aptes au travail. Les résultats selon le groupe d'âge indiquent que la majorité des personnes aptes au travail se trouve dans le groupe des 25 à 54 ans (environ 56 000). Les résultats selon le niveau d'études montrent par ailleurs qu'environ 60 % des personnes

aptes au travail, soit environ 60 000 personnes, ont obtenu tout au plus un diplôme d'études secondaires.

#### Le taux d'aptitude au travail le plus élevé est observé chez les 15-24 ans

Lorsqu'on regarde au tableau 1 le taux d'aptitude au travail, soit la proportion de personnes inactives ayant au moins une incapacité et aptes au travail par rapport à l'ensemble des personnes inactives ayant au moins une incapacité, on constate que celui-ci est estimé à environ 34 % en 2017. C'est donc qu'au Québec, environ une personne sur trois âgée de 15 à 64 ans inactive sur le marché du travail et ayant au moins une incapacité fait partie de la population apte au travail.

Le groupe des personnes âgées de 15 à 24 ans se distingue avec un taux d'aptitude au travail de l'ordre de 77 %. Ce résultat est plus élevé que ce qui est noté chez les personnes âgées de 25 à 54 ans (environ 43 %) et chez celles âgées de 55 à 64 ans (environ 17 %). Sans surprise, ce dernier groupe d'âge est celui qui affiche le taux le plus bas, et cela va de pair avec le fait que ces personnes sont plus nombreuses en proportion à avoir plus d'une incapacité ou des incapacités graves.

Par ailleurs, l'enquête ne permet pas d'établir s'il existe une différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes du point de vue de l'aptitude au travail. Il en va de même pour le niveau d'études.

Tableau 1

#### Population inactive non étudiante âgée de 15 à 64 ans ayant au moins une incapacité selon l'aptitude au travail, résultats selon le sexe, l'âge et la scolarité, Québec, 2017

	Personnes inactives		Répartition des personnes inactives ayant au moins une incapacité et aptes au travail	Taux d'aptitude au travail <sup>1</sup>
	Ensemble	Aptes au travail		
	n		%	
<b>Total</b>	<b>296 600</b>	<b>100 100</b>	<b>...</b>	<b>33,7</b>
Femmes	159 200	50 600	50,5	31,8
Hommes	137 400	49 500	49,5	36,0
15-24 ans	26 100	20 100	20,1	77,0 <sup>a,b</sup>
25-54 ans	129 100	55 800	55,7	43,2 <sup>a,c</sup>
55-64 ans	141 400	24 200	24,2	17,1 <sup>* b,c</sup>
Sans DES / Avec DES	176 200	60 100	60,0	34,1
Postsecondaire	89 600	26 100	26,1	29,1
Universitaire	30 800	14 000	14,0	45,5

... N'ayant pas lieu de figurer.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1. Le taux d'aptitude au travail représente en pourcentage le nombre de personnes inactives ayant au moins une incapacité et aptes au travail par rapport au total des personnes inactives ayant au moins une incapacité.

Notes : En raison de l'arrondissement des données, la somme des parties peut différer du total.

Pour une caractéristique donnée, un exposant identique entre deux proportions indique qu'il y a une différence statistiquement significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

## Les personnes aptes au travail

### Résultats selon le type et la gravité de l'incapacité

**La majorité des personnes de la population à l'étude ont des incapacités physiques, et leurs incapacités sont surtout légères ou modérées**

Dans la population à l'étude, environ 70 % des personnes ont des incapacités de nature physique (figure 1), mais seulement environ le quart a des incapacités de type sensoriel.

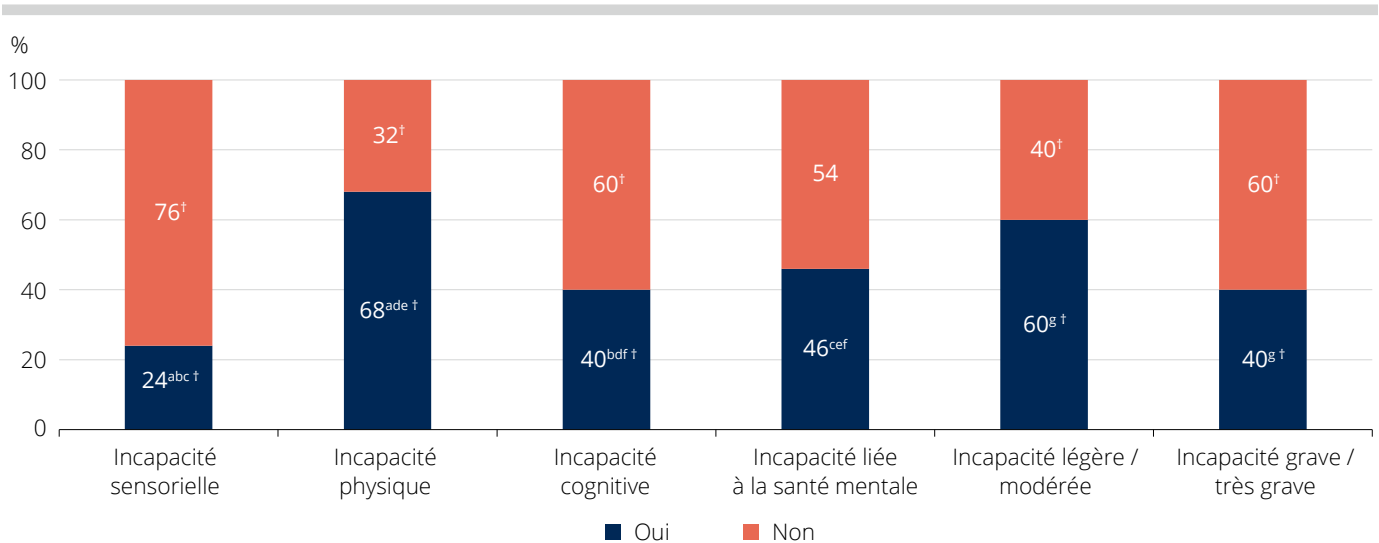
D'ailleurs, de tous les types d'incapacités étudiés, les incapacités sensorielles sont celles qui touchent la plus faible proportion de personnes aptes au travail. L'incapacité cognitive touche quant à elle environ 40 % de la population à l'étude.

Sur un autre plan, les données sur la gravité des incapacités permettent d'avoir un aperçu des obstacles auxquels sont confrontées les personnes de la population à l'étude. Les données de la figure 1 montrent qu'environ 60 % des personnes de la population à l'étude ont indiqué avoir des incapacités de légères à modérées. Cela signifie qu'environ 4 personnes aptes au travail sur 10 ont

des incapacités qui vont de graves à très graves. Ces personnes sont plus susceptibles de rencontrer des obstacles particuliers dans leur intégration en emploi<sup>14,15,16</sup>. Des données non présentées montrent par ailleurs qu'une forte proportion (environ 85 %) des personnes aptes au travail et n'ayant pas d'incapacités physiques ou sensorielles ont des incapacités qui sont légères ou modérées, et qu'environ la moitié des personnes ayant des incapacités physiques ou sensorielles ont des incapacités graves ou très graves.

Figure 1

Répartition des personnes inactives non étudiantes âgées de 15 à 64 ans ayant au moins une incapacité et aptes au travail selon le type et la gravité de l'incapacité, Québec, 2017



† Pour une catégorie donnée, indique une différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre les deux proportions.

Notes : Une personne peut cumuler plus d'un type d'incapacité.

Pour deux catégories données, un exposant identique entre deux proportions indique qu'il y a une différence statistiquement significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

14. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2021), 27 p.

15. MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2019), p. 35.

16. TILL, Matthew, Tim LEONARD, Sebastian YEUNG et Gradon NICHOLLS (2015), 22 p.

## Résultats selon le nombre d'incapacités et la nature de l'incapacité

**Environ la moitié des personnes inactives non étudiantes âgées de 15 à 64 ans aptes au travail ont trois incapacités ou plus**

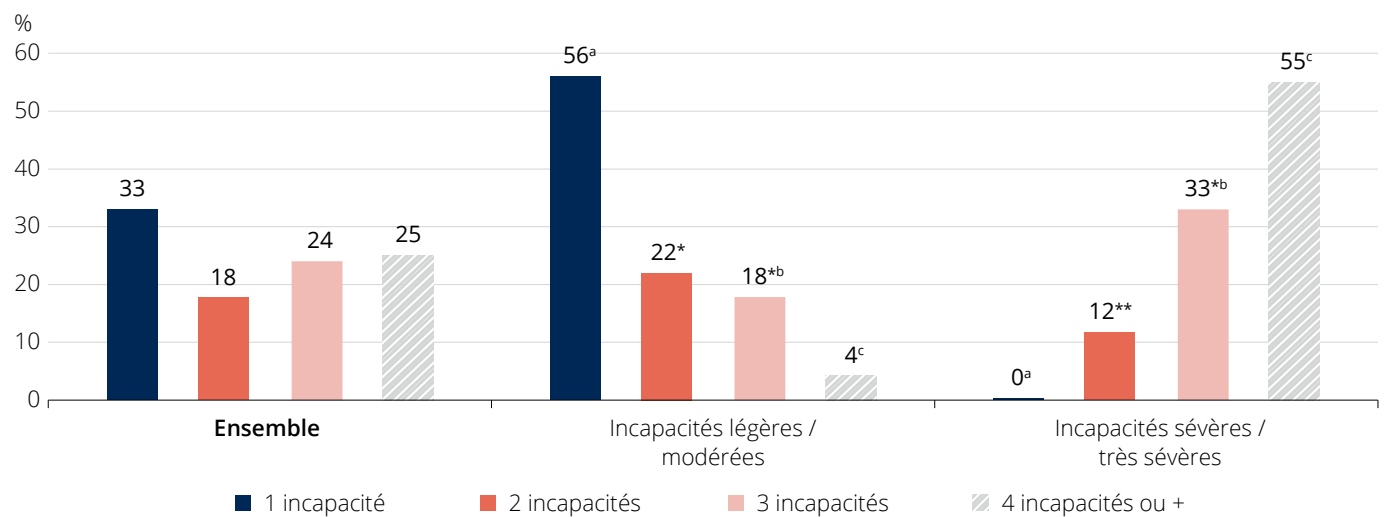
En 2017, on estime qu'environ le tiers des personnes de la population à l'étude ont une seule incapacité (figure 2), et que la moitié de celles-ci ont trois incapacités ou plus. Le fait d'avoir trois incapacités ou plus témoigne de la gravité des incapacités puisque la variable portant sur la gravité des incapacités est construite en tenant compte entre autres du nombre d'incapacités (fréquence des limitations). Les données indiquent à cet égard que presque 90 % des personnes de la population à l'étude qui ont des incapacités graves ou très graves en cumulent trois ou plus, et qu'environ la moitié en cumulent quatre ou plus. À l'opposé, près de 60 % des personnes aptes au travail qui ont des incapacités légères ou modérées présentent seulement une incapacité.



Photo : AllGo / Unsplash

Figure 2

**Répartition des personnes inactives non étudiantes âgées de 15 à 64 ans ayant au moins une incapacité et aptes au travail selon le nombre et la gravité des incapacités, Québec, 2017**



\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise ; fournie à titre indicatif seulement.

Note : Pour un nombre d'incapacités donné, un même exposant entre deux proportions indique qu'il y a une différence statistiquement significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

## Les incapacités variables sont les plus fréquentes dans l'ensemble de la population à l'étude

Dans un article récent, Morris et ses collaborateurs<sup>17</sup> ont étudié l'incapacité sous l'angle de sa variabilité. Ce qui ressort de ces travaux, c'est que la définition classique de l'incapacité, à savoir celle qui se caractérise par des limitations persistantes qui demeurent constantes dans le temps, ne s'appliquerait pas à bon nombre de personnes ayant des incapacités. Pour ces dernières, les limitations seraient plutôt changeantes au fil du temps, allant en s'améliorant, en se détériorant ou en variant. De plus, on note que certaines personnes vivent en alternance des épisodes sans limitations et des épisodes avec des limitations. Comme le mentionnent les auteurs, « L'expérience collective des personnes ayant des [incapacités variables] peut être différente de celles des personnes ayant une incapacité

constante ». Il est donc pertinent ici d'analyser la variabilité de l'incapacité. Dans leur article, Morris et ses collaborateurs<sup>18</sup> proposent quatre types de limitations en lien avec l'incapacité. Les trois premiers désignent des incapacités variables. Ces types sont : 1) les limitations progressives ; 2) les limitations récurrentes ; 3) les limitations fluctuantes ; 4) les limitations constantes (voir la section Définition des indicateurs à la fin du document).

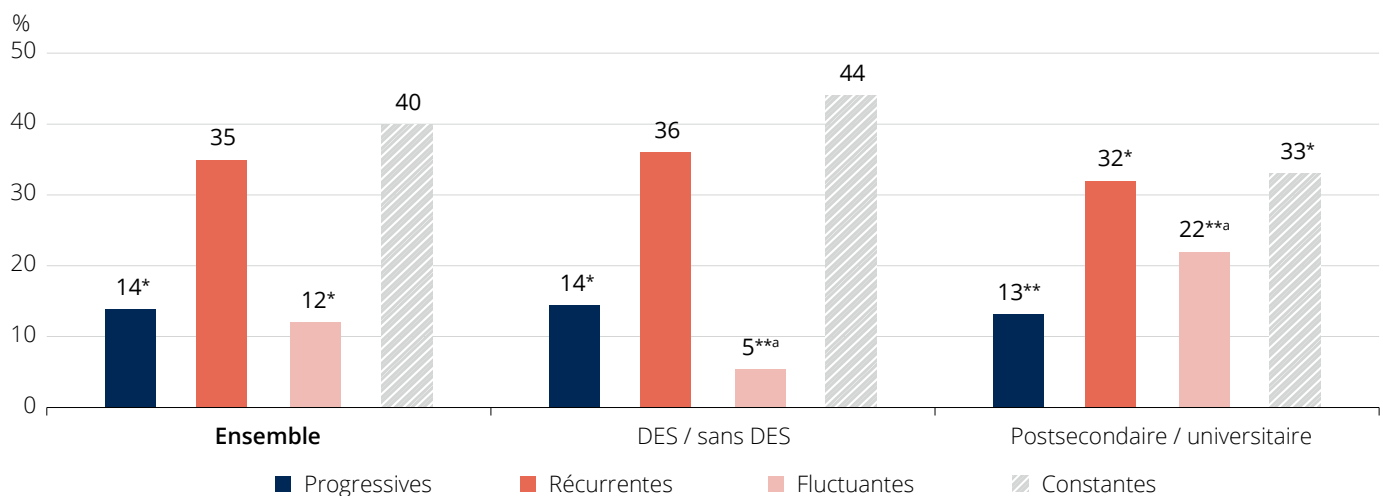
De façon générale, la majorité des incapacités présentes chez les personnes de la population à l'étude sont des incapacités variables (figure 3). En effet, environ 60 % de ces personnes ont indiqué avoir de telles incapacités en 2017. Ce constat vaut autant pour les personnes ayant un diplôme d'études secondaires ou moins que pour celles ayant un diplôme d'études postsecondaires ou universitaires. Les incapacités constantes, celles qui ne varient pas,

touchent environ 45 % des personnes ayant un diplôme d'études secondaires ou moins. D'ailleurs, dans ce groupe, une proportion assez faible de personnes aptes au travail ont des incapacités fluctuantes (environ 5 %), ce qui tranche avec la situation chez les personnes plus scolarisées, où environ 20 % d'entre elles ont de telles incapacités.

Par ailleurs, des résultats non présentés selon le taux d'aptitude au travail et la nature de l'incapacité montrent des différences. Le taux d'aptitude le plus élevé est observé chez les personnes ayant des incapacités récurrentes (environ 54 %), alors que le plus faible est noté chez celles ayant des incapacités progressives (environ 17 %). Le taux d'aptitude au travail chez les personnes ayant des incapacités fluctuantes ou constantes se situe quant à lui aux environs de 30 à 33 %.

Figure 3

Répartition des personnes inactives non étudiantes âgées de 15 à 64 ans ayant au moins une incapacité et aptes au travail selon la nature de l'incapacité et le niveau d'études, Québec, 2017



\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise ; fournie à titre indicatif seulement.

Note : Pour un nombre d'incapacités donné, un même exposant entre deux proportions indique qu'il y a une différence statistiquement significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

17. MORRIS, Stuart, Gail FAWCETT, Linden R. TIMONEY et Jeffrey HUGHES (2019), 33 p.

18. *Ibid.*, Morris et autres, 2019.

**Les besoins globaux d'aide aux activités de la vie quotidienne sont plus fréquents chez les personnes aptes au travail ayant des incapacités graves ou très graves**

Selon les données de l'ECI de 2017, environ le tiers des personnes de la population à l'étude ayant des incapacités légères ou modérées ont manifesté un besoin global d'aide aux activités de la vie quotidienne (figure 4). Or, cette proportion grimpe à environ 70 % chez les personnes ayant des incapacités graves ou très graves. Comme nous l'avions prévu, les besoins globaux d'aide aux activités de la vie quotidienne varient grandement selon la gravité de l'incapacité.

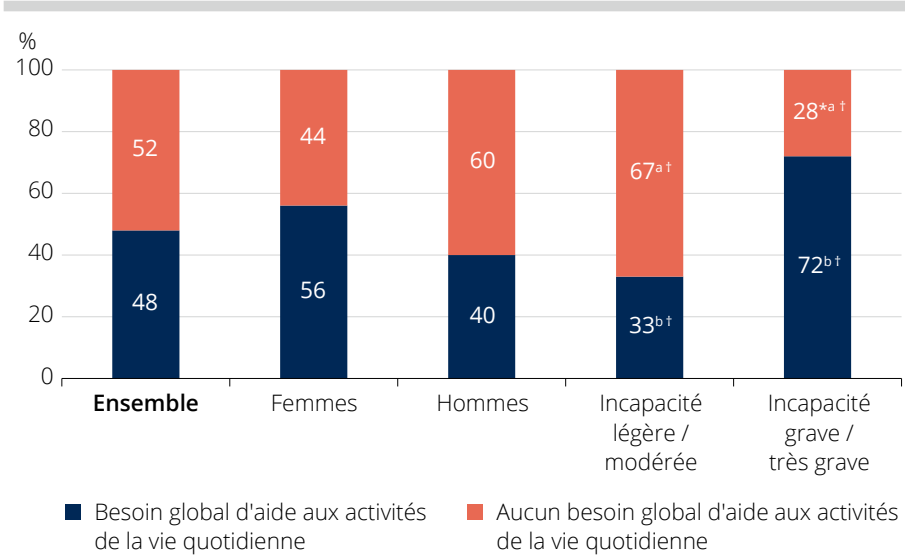
Sur un autre plan d'analyse, les données de l'enquête ne permettent pas d'établir s'il existe une différence significative, chez les femmes ou chez les hommes, entre la proportion de personnes inactives ayant une incapacité et aptes au travail qui ont indiqué avoir besoin d'aide pour leurs activités de la vie quotidienne, et celle de personnes qui ont indiqué ne pas avoir besoin d'aide.

**La très grande majorité des personnes de la population à l'étude ayant des incapacités graves ou très graves ont recours à des aides techniques**

Plus de 80 % des personnes de la population à l'étude ayant des incapacités graves ou très graves ont indiqué avoir eu recours à au moins une aide technique en 2017 (figure 5). Cette proportion correspond à environ le double de celle notée chez les personnes ayant des incapacités légères ou modérées. Par ailleurs, les données de l'enquête ne permettent pas de déterminer si les personnes de la population à l'étude dans leur ensemble sont plus susceptibles d'avoir recours à au moins une aide technique ou de ne pas le faire. Ce constat vaut également pour les personnes aptes au travail qui ont des incapacités légères ou modérées.

**Figure 4**

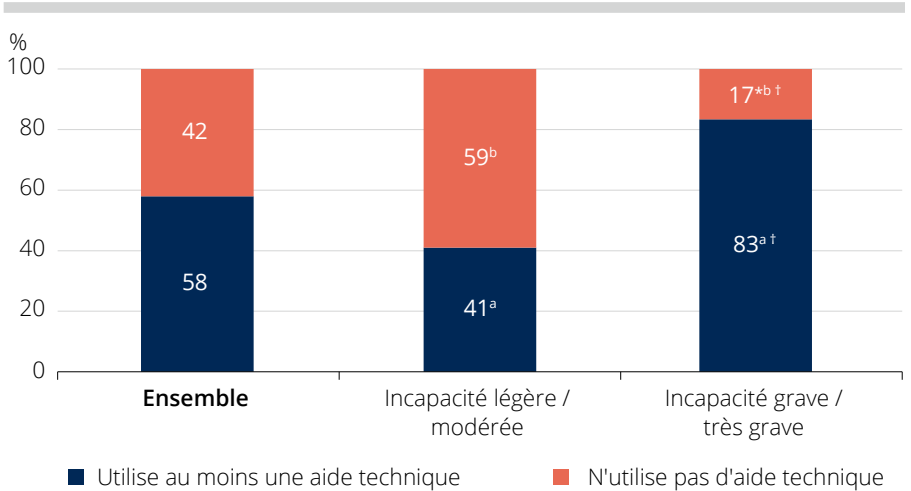
**Répartition des personnes inactives non étudiantes âgées de 15 à 64 ans ayant au moins une incapacité et aptes au travail selon la présence ou l'absence d'un besoin global d'aide aux activités de la vie quotidienne, résultats selon le sexe et selon la gravité de l'incapacité, Québec, 2017**



\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.  
 † Pour une catégorie donnée, indique une différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre les deux proportions.  
 Note : Pour deux catégories données, un exposant identique entre deux proportions indique qu'il y a une différence statistiquement significative entre celles-ci au seuil de 5 %.  
 Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

**Figure 5**

**Répartition des personnes inactives non étudiantes âgées de 15 à 64 ans ayant au moins une incapacité et aptes au travail selon l'utilisation ou non d'aide technique, Québec, 2017**



\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.  
 † Pour une catégorie donnée, indique une différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre les deux proportions.  
 Note : Pour deux catégories données, un exposant identique entre deux proportions indique qu'il y a une différence statistiquement significative entre celles-ci au seuil de 5 %.  
 Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.



**Environ les deux tiers des personnes de la population à l'étude ayant des incapacités graves ou très graves ont indiqué avoir recours régulièrement à des services de soins de santé**

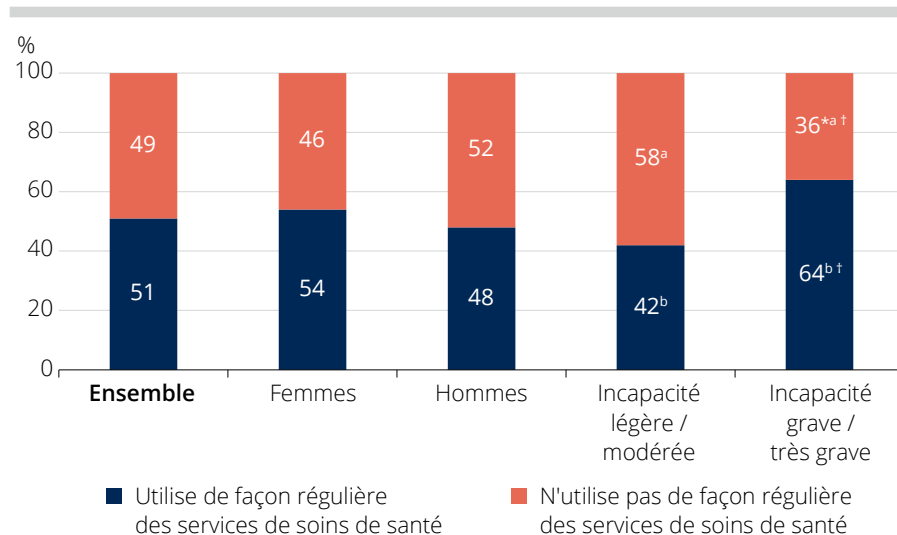
En 2017, environ les deux tiers des personnes aptes au travail ayant des incapacités graves ou très graves ont indiqué avoir eu recours régulièrement à des services de soins de santé au cours des 12 derniers mois (figure 6). Les données de l'enquête ne permettent toutefois pas de déterminer si la part des personnes aptes au travail ayant des incapacités légères ou modérées qui ont régulièrement recours à des services de soins de santé est statistiquement différente de celle des personnes aptes au travail ayant des incapacités légères ou modérées qui n'ont pas eu recours régulièrement à des services de soins de santé.

La comparaison selon la gravité de l'incapacité montre que les personnes ayant des incapacités graves ou très graves sont plus nombreuses en proportion que celle ayant des incapacités légères ou modérées à avoir reçu des services de soins de santé au cours des 12 derniers mois. Un écart d'environ 20 points sépare les deux groupes. Les besoins en services de soins de santé sont donc plus présents chez les personnes ayant des incapacités graves ou très graves, ce qui est prévisible compte tenu du nombre accru de limitations avec lesquelles elles vivent.

Par ailleurs, on ne dénote pas de différence significative entre les femmes et les hommes pour ce qui est du recours à des services de soins de santé. De plus, il n'est pas possible de dire, ni chez les hommes ni chez les femmes, si la part des personnes qui ont eu recours régulièrement à ces services est statistiquement différente de celle des personnes qui n'y ont pas eu recours régulièrement.

**Figure 6**

**Répartition des personnes inactives non étudiantes âgées de 15 à 64 ans ayant au moins une incapacité et aptes au travail selon l'utilisation de services de soins de santé au cours des 12 derniers mois, résultats selon le sexe et selon la gravité, Québec, 2017**



\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

† Pour une catégorie donnée, indique une différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre les deux proportions.

Note : Pour deux catégories données, un exposant identique entre deux proportions indique qu'il y a une différence statistiquement significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.



Photo : Cliff Booth / Pexels

## Situation vécue sur le marché du travail

La situation vécue sur le marché du travail par les personnes de la population à l'étude est tributaire, entre autres, de leur expérience professionnelle. L'ECI mesure à quel moment les personnes qui sont inactives ont travaillé pour la dernière fois avant 2017, année de référence de l'enquête.

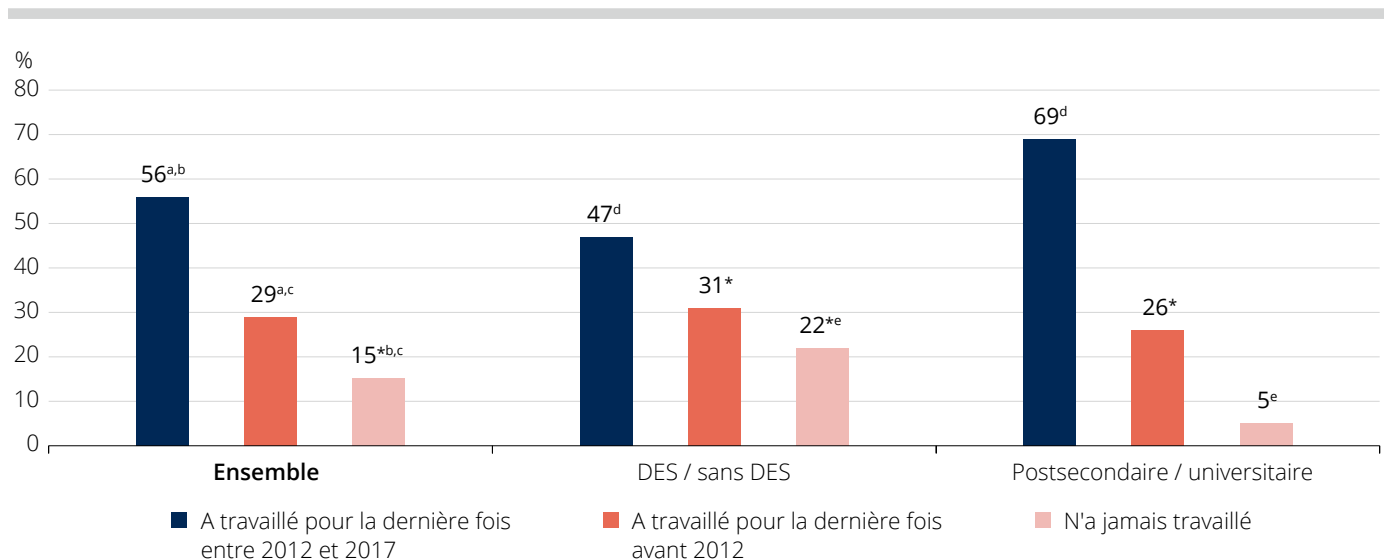
### La majorité des personnes de la population à l'étude ont indiqué avoir travaillé pour la dernière fois entre 2012 et 2017

Selon les données de l'ECI, près de 60 % des personnes aptes au travail ont travaillé pour la dernière fois entre 2012 et 2017 (figure 7). Par rapport à la période de référence de l'enquête, les personnes aptes au travail ont en majorité une expérience relativement récente du marché du travail. Par contre, les données révèlent qu'environ 30 % des personnes de la population à l'étude ont travaillé pour la dernière fois avant 2012. Pour ces personnes, le lien avec le marché du travail est donc plus lointain. Enfin, environ 15 % des personnes de la

population à l'étude ont indiqué n'avoir jamais travaillé. Des données non présentées montrent qu'il s'agit principalement de personnes âgées de 15 à 24 ans et de 25 à 54 ans. Par ailleurs, les données de la figure 7 montrent que les personnes de la population à l'étude qui ont une formation postsecondaire ou universitaire sont proportionnellement plus nombreuses à avoir travaillé pour la dernière fois entre 2012 et 2017 (environ 70 %) que celles qui sont moins scolarisées. Dans ce dernier groupe, environ 50 % des personnes ont déclaré avoir travaillé entre 2012 et 2017, et environ 20 % de celles-ci ont indiqué n'avoir jamais travaillé. Ces résultats montrent que la dernière expérience d'emploi est liée en partie au degré de scolarisation.

Figure 7

Répartition des personnes inactives non étudiantes âgées de 15 à 64 ans ayant au moins une incapacité et aptes au travail selon la dernière période d'emploi, Québec, 2017



\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Note : Un exposant identique entre deux proportions indique qu'il y a une différence statistiquement significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

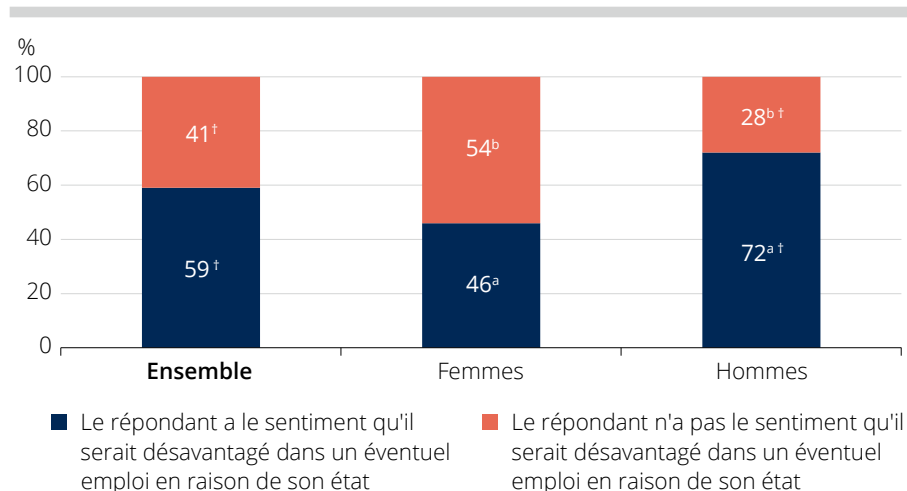
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

**La majorité des personnes de la population à l'étude qui ont travaillé pour la dernière fois entre 2012 et 2017 se sentent désavantagées professionnellement en raison de leur incapacité**

En 2017, environ 60 % des personnes aptes au travail et ayant au moins une incapacité qui ont travaillé pour la dernière fois entre 2012 et 2017 considéraient être désavantagées professionnellement en raison de leur état (figure 8). Les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à avoir cette impression. En effet, environ 70 % d'entre eux ont indiqué se sentir désavantagés, comparativement à environ 45 % des femmes. Notons ici que la proportion de personnes ayant des incapacités graves ou très graves est presque du même ordre chez les hommes que chez les femmes (42 % c. 38 % ; données non présentées), et qu'elle n'est pas différente d'un point de vue statistique. Par ailleurs, environ 70 % des hommes aptes au travail croient qu'un employeur éventuel les considérerait comme désavantagés sur le plan professionnel en raison de leur incapacité (figure 9). Cette part est significativement plus élevée que celle notée chez les femmes (environ 45 %). Les hommes se distinguent donc des femmes pour ce qui de leur impression de désavantage en raison de leur état.

**Figure 8**

**Répartition des personnes inactives non étudiantes âgées de 15 à 64 ans ayant au moins une incapacité et aptes au travail selon qu'elles se sentiraient désavantagées ou non dans un éventuel emploi en raison de leur état, résultats selon le sexe, Québec, 2017**



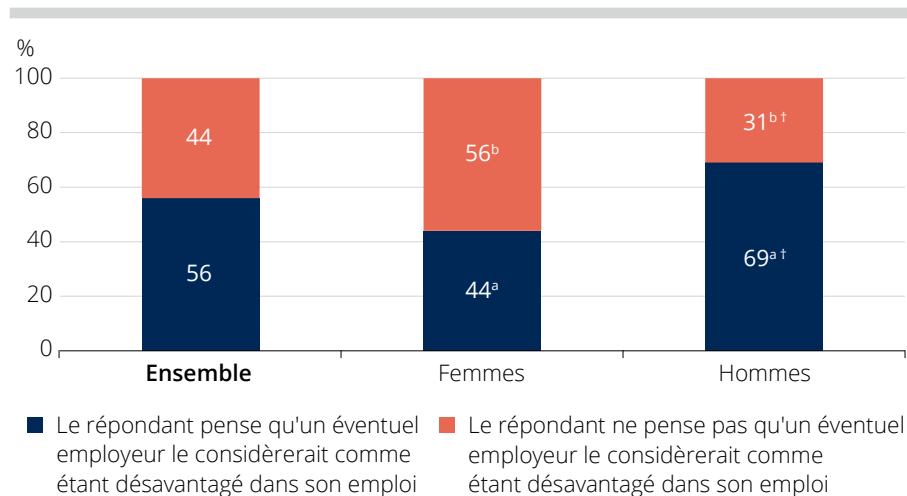
† Pour une catégorie donnée, indique une différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre les deux proportions.

Notes : Les résultats portent sur les personnes aptes au travail qui ont travaillé au cours des cinq années précédant l'enquête. Un exposant identique entre deux proportions indique une différence statistiquement significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

**Figure 9**

**Répartition des personnes inactives non étudiantes âgées de 15 à 64 ans ayant au moins une incapacité et aptes au travail pensant qu'un éventuel employeur les considérerait comme désavantagées ou non dans leur emploi en raison de leur état, résultats selon le sexe, Québec, 2017**



† Pour une catégorie donnée, indique une différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre les deux proportions.

Notes : Les résultats portent sur les personnes aptes au travail qui ont travaillé au cours des cinq années précédant l'enquête. Un exposant identique entre deux proportions indique une différence statistiquement significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

## Environ le quart des personnes de la population à l'étude ont déclaré avoir perçu de la discrimination en emploi

Les trois types de discrimination sur le marché du travail qui sont pris en compte dans l'ECI sont les refus d'entrevue, d'emploi et de promotion. Les données indiquent qu'environ le quart des personnes aptes au travail ont déclaré avoir perçu de la discrimination sous une forme ou une autre au cours des cinq années précédant l'enquête (figure 10). Les données selon le sexe montrent que les hommes sont plus susceptibles que les femmes d'avoir perçu de la discrimination (environ 35 % c. environ 18 %). En nombre, environ 26 000 personnes sur l'ensemble de la population à l'étude ont indiqué avoir perçu de la discrimination sur le marché du travail au cours des cinq années précédant l'enquête.

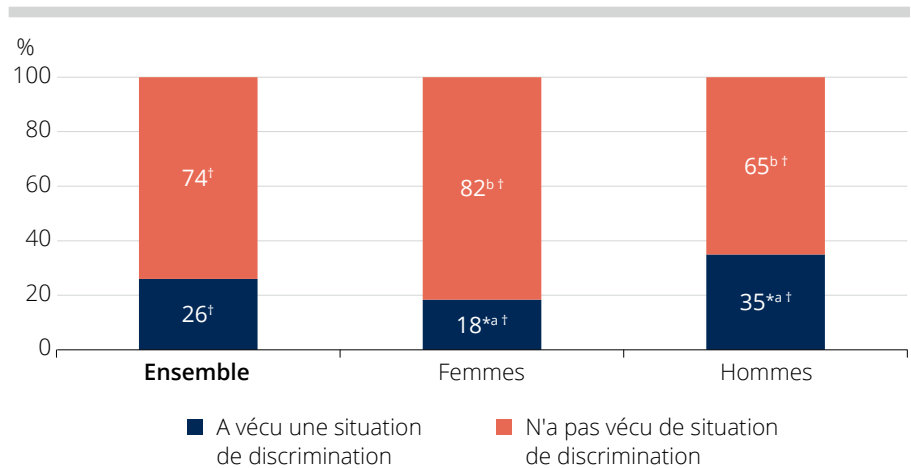
## Les trois quarts des personnes de la population à l'étude ont indiqué avoir rencontré des obstacles les décourageant de chercher du travail

Environ les trois quarts des personnes de la population à l'étude ont indiqué avoir rencontré des obstacles qui les ont découragés de chercher du travail (figure 11). Il semble donc exister des contraintes considérables à la recherche d'emploi chez ces personnes. Parmi les personnes ayant rencontré des obstacles à la recherche d'emploi, environ les trois quarts ont mentionné avoir eu des réserves quant à l'environnement de travail<sup>19</sup>.

En contrepartie, les autres répondants ont plutôt mentionné des obstacles liés aux programmes d'aide et de soutien au revenu, ou encore liés à des circonstances personnelles.

Figure 10

Répartition des personnes inactives non étudiantes âgées de 15 à 64 ans ayant au moins une incapacité et aptes au travail selon le fait d'avoir vécu ou non une situation de discrimination, Québec, 2017



\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

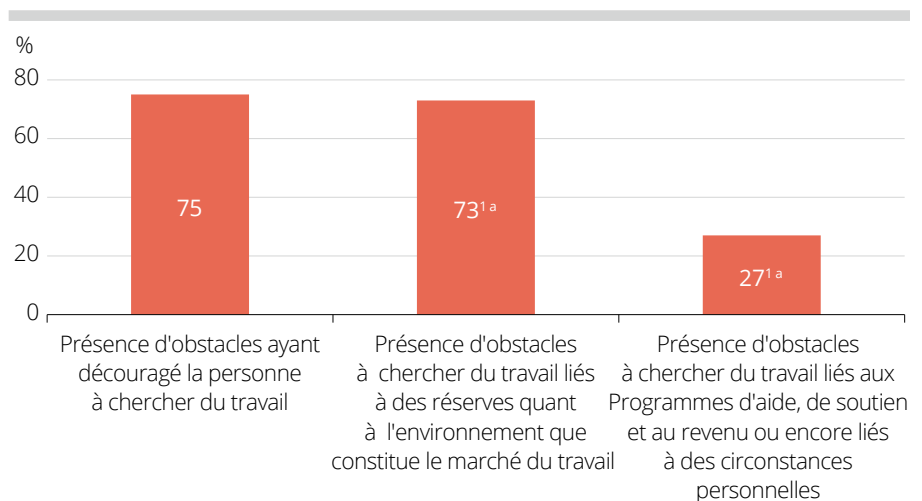
† Pour une catégorie donnée, indique une différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre les deux proportions.

Note : Un exposant identique entre deux proportions indique une différence statistiquement significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 11

Proportion des personnes inactives non étudiantes âgées de 15 à 64 ans ayant au moins une incapacité et aptes au travail qui ont mentionné rencontrer des obstacles les empêchant de chercher du travail, Québec, 2017



1. Pour cette catégorie, la proportion est calculée par rapport à l'ensemble des personnes aptes au travail ayant indiqué la présence d'un obstacle.

Note : Pour deux catégories données, un exposant identique entre deux proportions indique qu'il y a une différence statistiquement significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

19. Parmi ces réserves, mentionnons le manque de transport adapté, le fait d'avoir subi de la discrimination dans le passé, une formation ou une expérience inadéquate ou encore des problèmes d'accessibilité.



## Obstacles ayant découragé les personnes de la population à l'étude de chercher du travail

Les personnes inactives, mais aptes au travail peuvent rencontrer différents obstacles dans leur quête d'un premier ou d'un nouvel emploi. Dans l'ECI, 11 aspects relatifs aux obstacles rencontrés ont été mesurés. La figure 12 montre la proportion de personnes de la population à l'étude ayant rencontré chacun des types d'obstacles. Chaque répondant peut avoir rencontré plus d'un type d'obstacle.

On remarque qu'au moins trois types d'obstacles ont été rencontrés par plus du quart des personnes : leurs tentatives précédentes pour trouver du travail ont échoué, leur formation ou leur

expérience n'est pas adéquate pour le marché du travail actuel, et il y a peu d'emplois disponibles dans leur région. Par ailleurs, l'état de santé demeure un obstacle non négligeable à la recherche d'emploi : en effet, environ une personne sur cinq a mentionné cette raison. Le fait d'avoir perçu de la discrimination dans le passé a été mentionné par près de 15 % de la population à l'étude. Les responsabilités familiales font également partie des obstacles rencontrés.

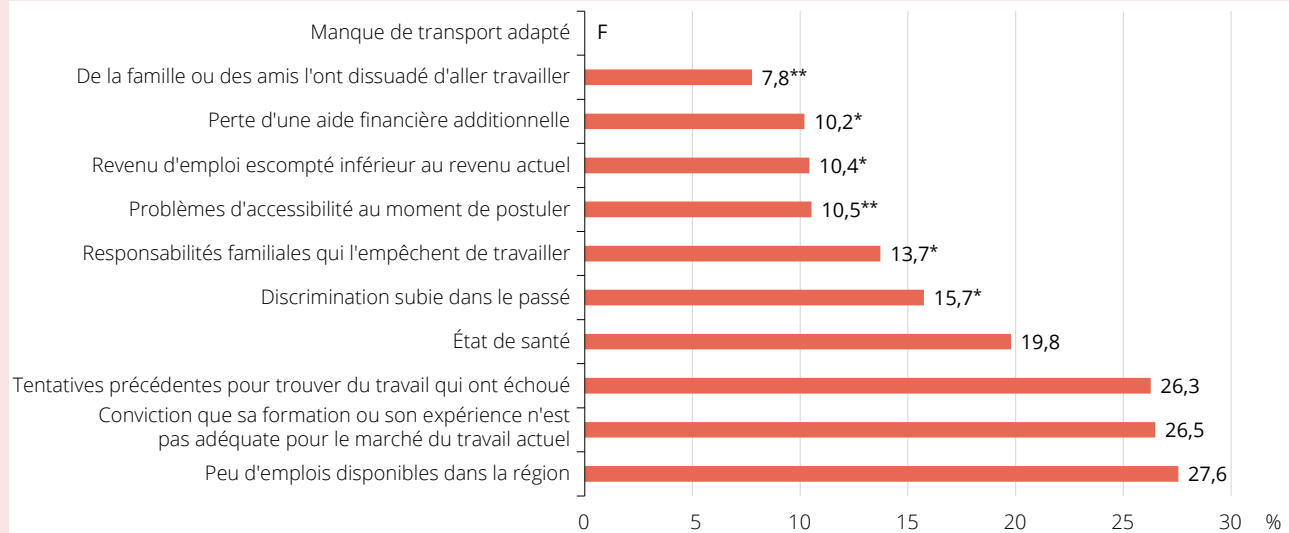
Même si cela touche environ seulement 10 % des personnes inactives et aptes au travail, l'aspect financier (la peur de perdre une aide financière additionnelle

et un revenu d'emploi escompté inférieur au revenu actuel) représente une autre contrainte à la recherche d'emploi. Les problèmes d'accessibilité au moment de postuler pour un emploi sont aussi mentionnés dans les mêmes proportions.

En somme, les obstacles ayant découragé les personnes de la population à l'étude de chercher du travail sont multiples et peuvent s'additionner, ce qui limite encore davantage la capacité de ces personnes à intégrer le marché du travail.

Figure 12

**Obstacles ayant découragé les personnes à chercher du travail, personnes inactives non étudiantes âgées de 15 à 64 ans ayant au moins une incapacité et aptes au travail, Québec, 2017**



F Donnée peu fiable ; ne peut être diffusée.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise ; fournie à titre indicatif seulement.

Note : Le calcul de chacune des proportions est basé sur l'ensemble des personnes inactives et aptes au travail ayant au moins une incapacité.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

## Les besoins, aides et services demandés par les personnes aptes au travail et la mobilité

### La majorité des personnes de la population à l'étude ont indiqué avoir besoin de services et d'aménagements adaptés en milieu de travail

Parmi les besoins et les services d'aménagement adaptés en milieu de travail qui sont mesurés dans l'ECI, on compte notamment les tâches modifiées, l'horaire flexible, les chaises spéciales ou soutiens dorsaux, et les postes de travail modifiés. En 2017, environ les deux tiers des personnes aptes au travail ont indiqué avoir besoin d'au moins un service ou un aménagement en milieu de travail pour être capables de travailler (figure 13). Cette proportion se situe à environ 70 % chez les femmes et à environ 60 % chez les hommes. En outre, parmi les personnes de la population à l'étude ayant indiqué avoir besoin de services ou

d'aménagement en milieu de travail, environ la moitié ont aussi indiqué que ceux-ci avaient été comblés (données non présentées). Par ailleurs, parmi les personnes aptes au travail ayant indiqué avoir de tels besoins, environ les deux tiers ont souligné avoir eu besoin d'une à deux mesures d'aménagement ou d'un à deux services adaptés en milieu de travail (données non présentées). Par contre, le quart des personnes ont indiqué avoir besoin de quatre mesures ou plus d'aménagement ou de services adaptés en milieu de travail. Cette proportion grimpe à environ 30 % chez les femmes, mais ce résultat ne se distingue pas significativement de celui des hommes, qui se fixe à environ 20 % (données non présentées).

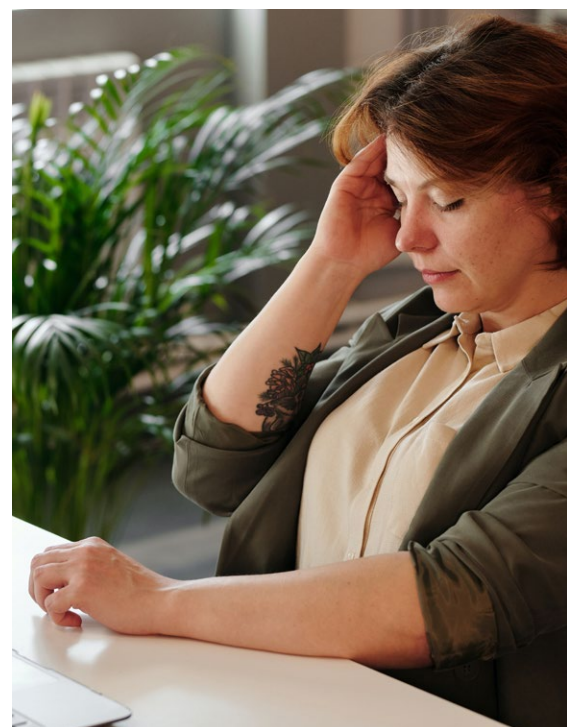
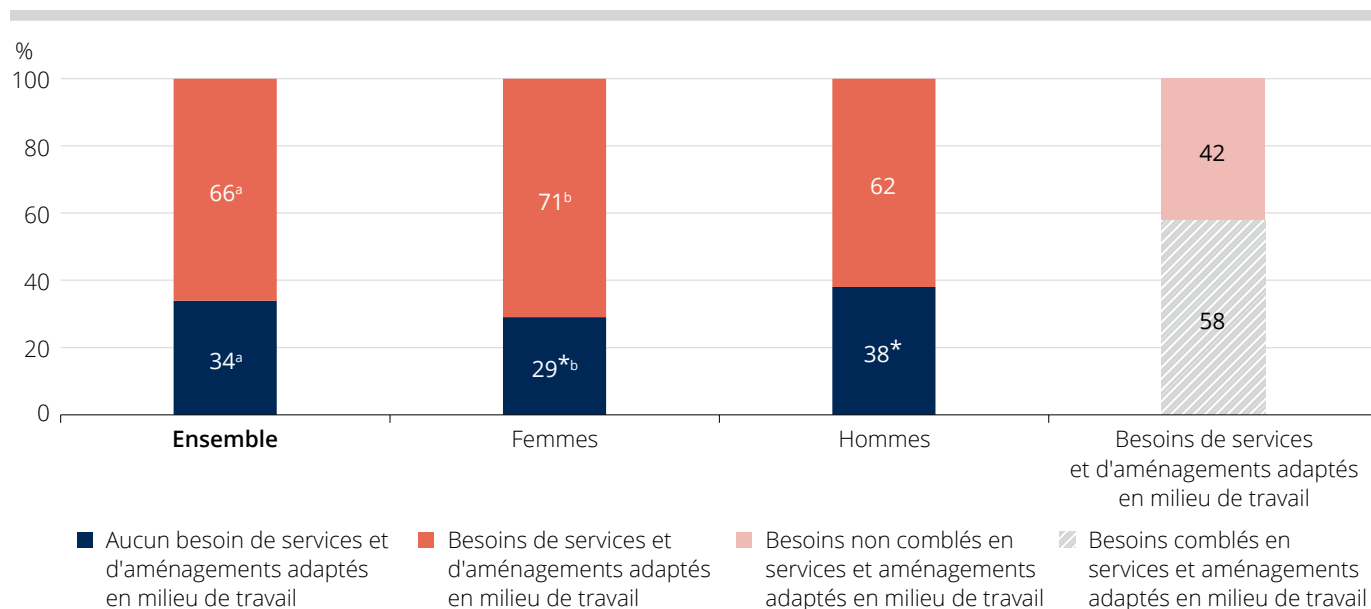


Photo : Marcus Aurelius / Pexels

Figure 13

Répartition des personnes inactives non étudiantes âgées de 15 à 64 ans ayant au moins une incapacité et aptes au travail selon la présence ou l'absence de besoins de services et d'aménagements adaptés en milieu de travail, résultats selon le sexe, Québec, 2017



\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Note : Les résultats portent sur les personnes aptes au travail qui ont travaillé au cours des cinq années précédant l'enquête. Pour une catégorie donnée, un exposant identique entre deux proportions indique qu'il y a une différence statistiquement significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

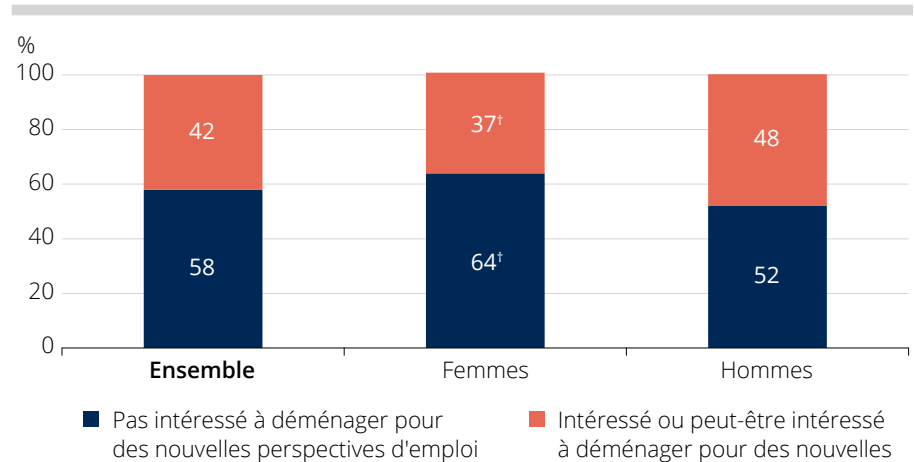
**Près de 40 % des femmes de la population à l'étude ont indiqué être intéressées ou peut-être intéressées à déménager pour avoir de nouvelles perspectives d'emploi ou de carrière**

En 2017, la majorité des femmes aptes au travail ont indiqué ne pas être intéressées à déménager pour avoir de nouvelles perspectives d'emploi ou de carrière (figure 14). Il reste tout de même qu'environ 40 % d'entre elles ont indiqué être intéressées ou peut-être intéressées à le faire pour cette raison. Les données de l'enquête ne permettent toutefois pas de dire s'il existe des différences entre les hommes et les femmes.

Par ailleurs, 40 % des personnes ayant des incapacités graves ou très graves ont indiqué qu'elles seraient intéressées ou peut-être intéressées à déménager pour avoir de nouvelles perspectives d'emploi ou de carrière (figure 15). Cette proportion n'est pas statistiquement différente chez les personnes ayant des incapacités légères ou modérées. Cela indique que les limitations, même graves, ne constituent pas un frein à la mobilité de ces personnes.

**Figure 14**

**Répartition des personnes inactives non étudiantes âgées de 15 à 64 ans ayant au moins une incapacité et aptes au travail selon qu'elles seraient prêtes ou non à déménager pour avoir de nouvelles perspectives d'emploi ou de carrière, résultats selon le sexe, Québec, 2017**



\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

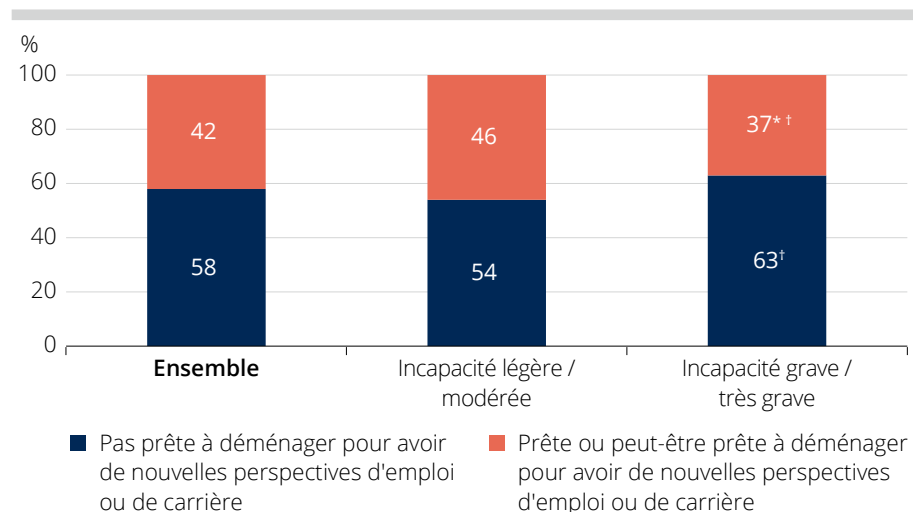
† Pour une catégorie donnée, indique une différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre les deux proportions.

Note : Un exposant identique entre deux proportions indique une différence statistiquement significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

**Figure 15**

**Répartition des personnes inactives non étudiantes âgées de 15 à 64 ans ayant au moins une incapacité et aptes au travail selon qu'elles seraient prêtes ou non à déménager pour des nouvelles perspectives d'emploi ou de carrière, résultats selon la gravité de l'incapacité, Québec, 2017**



1. Pour cette catégorie, la proportion est calculée par rapport à l'ensemble des personnes aptes au travail ayant indiqué la présence d'un obstacle.

Note : Pour deux catégories données, un exposant identique entre deux proportions indique qu'il y a une différence statistiquement significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

## Conclusion

La présente étude avait pour objectif de caractériser la population des personnes inactives âgées de 15 à 64 ans non étudiantes ayant au moins une incapacité et aptes au travail. À titre de rappel, elle s'inscrit dans la mesure 30 de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024.

Au terme des analyses présentées, un des constats qui ressort est le fait que la population à l'étude n'est pas un bloc monolithique et que l'aptitude au travail est influencée par plusieurs facteurs. Les personnes inactives aptes au travail vivent des situations qui varient entre autres sur le plan de l'âge, de la gravité et de la nature des incapacités, des besoins d'aide relatifs aux activités de la vie quotidienne et de l'utilisation régulière des services de soins de santé. De plus, les résultats ont fait ressortir que d'autres variables caractérisent aussi de façon particulière les personnes inactives et aptes au travail, à savoir l'expérience face au marché du travail, la perception de discrimination, le sentiment de se sentir désavantagé dans son emploi, les obstacles rencontrés dans

la recherche de travail, les besoins en matière d'adaptation en milieu de travail et la mobilité géographique.

Les résultats présentés dans ce bulletin doivent être interprétés en gardant en tête que le terme « aptitude au travail » sert à décrire « les personnes ayant une incapacité qui ne travaillent pas actuellement, mais qui pourraient avoir un emploi rémunéré dans le scénario idéal, c'est-à-dire un marché du travail inclusif, sans discrimination, pleinement accessible et où des mesures d'adaptation complètes sont offertes ». Or, il n'est pas assuré que ce scénario idéal se concrétise. Par conséquent, des mesures d'adaptation seront sans doute nécessaires dans les milieux de travail afin de favoriser la participation au marché du travail et l'épanouissement professionnel de cette population. Ainsi, bien que l'on estime à environ 100 000 le nombre de personnes inactives âgées de 15 à 64 ans ayant une incapacité qui sont aptes au travail, ce n'est pas nécessairement l'ensemble de cette population qui intégrera ou réintégrera un emploi à court, moyen ou long terme. De plus, il est

probable qu'une importante part de ces personnes rencontre des obstacles dans la recherche de travail. En outre, les qualifications de cette population pourraient ne pas être en adéquation avec les besoins actuels des entreprises. À titre d'exemple, la majorité de ces travailleurs potentiels ne détiennent pas de diplôme d'études post-secondaires. Afin d'intégrer un emploi, ces personnes pourraient avoir besoin qu'on les aide, entre autres pour l'acquisition de certaines compétences ou pour leurs démarches de recherche d'emploi.

Il va de soi que la prochaine édition de *l'Enquête canadienne sur les incapacités* (ECI 2022), apportera de nouvelles perspectives dans l'analyse des incapacités, mais aussi dans l'analyse de l'aptitude au travail. En effet, avec cette prochaine édition, il sera possible de faire des comparaisons avec la situation de 2017. Ainsi, les analyses pourront révéler s'il y a eu des améliorations dans la situation vécue par les personnes ayant des incapacités, en particulier en ce qui a trait à l'aptitude au travail.

## Définition des indicateurs

### Aptitude au travail

Terme utilisé pour décrire l'aptitude au travail chez les personnes ayant une incapacité qui sont inactives, mais qui ont déclaré qu'elles chercheraient du travail au cours des 12 mois suivant l'enquête. Sont exclues les personnes qui ont déclaré être étudiantes, à la retraite de façon permanente ou confinées à la maison, ou qui ont déclaré que leur état les empêche entièrement de travailler et qu'il n'existe aucune mesure d'adaptation au travail qui leur permettrait de travailler.

### Taux d'aptitude au travail

Pourcentage de personnes ayant une incapacité qui sont aptes au travail, par rapport à la population totale des

personnes ayant une incapacité âgées de 15 à 64 ans. Le taux d'aptitude au travail pour un groupe donné (groupe d'âge, sexe, etc.) correspond au nombre total de personnes aptes dans ce groupe, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe.

### Incapacité sensorielle

Incapacités liées à la vision ou à l'audition.

- **Incapacité liée à la vision** : Difficulté à voir même avec des lunettes ou des verres de contact qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

- **Incapacité liée à l'audition** : Difficulté à entendre même avec un appareil auditif ou un implant cochléaire qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

### Incapacité physique

Incapacités liées à la vision, à l'audition, à la mobilité, à la flexibilité, à la dextérité et à la douleur.

- **Incapacité liée à la vision** : Difficulté à voir même avec des lunettes ou des verres de contact qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui

*Suite à la page 17*



ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

- **Incapacité liée à l'audition** : Difficulté à entendre même avec un appareil auditif ou un implant cochléaire qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.
- **Incapacité liée à la mobilité** : Difficulté à se déplacer (soit marcher sur un terrain plat pendant 15 minutes sans se reposer, soit monter ou descendre un escalier d'environ 12 marches sans se reposer) même avec une aide qui offre un soutien minime (comme une canne), qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.
- **Incapacité liée à la flexibilité** : Difficulté à se pencher ou à tendre les bras, ce qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.
- **Incapacité liée à la dextérité** : Difficulté à se servir de ses doigts pour saisir de petits objets et qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

- **Incapacité liée à la douleur** : Douleur chronique ou occasionnelle et qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré n'éprouver « aucune » difficulté ou éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

### **Incapacité cognitive**

Incapacités liées à l'apprentissage, à la mémoire et au développement.

- **Incapacité liée à l'apprentissage** : Difficulté d'apprentissage telle que la dyslexie, l'hyperactivité, et les problèmes d'attention autodéclarés ou diagnostiqués par un professionnel de la santé qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes. Les répondants qui ont déclaré n'éprouver « aucune » difficulté ou éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limités dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérés comme ayant cette incapacité.
- **Incapacité liée au développement** : Problème ou trouble de développement diagnostiqué comme la trisomie, l'autisme, le syndrome d'Asperger ou un trouble mental dû à un manque d'oxygène à la naissance, peu importe le niveau de difficulté ou la fréquence des limitations des activités quotidiennes déclarées.
- **Incapacité liée à la mémoire** : Troubles de mémoire continus ou périodes de confusion (à l'exception des oublis occasionnels) qui limitent au moins « rarement » les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à une thérapie. Les personnes qui ont déclaré n'éprouver « aucune » difficulté ou éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

### **Incapacité liée à la santé mentale**

Condition d'ordre émotionnel ou psychologique, ou de santé mentale comme les troubles de l'anxiété, la dépression, le trouble bipolaire, la toxicomanie et l'anorexie, qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à une thérapie. Les personnes qui ont déclaré à la fois n'éprouver « aucune » difficulté ou éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

### **Besoins globaux d'aide aux activités de la vie quotidienne**

Besoins éprouvés par les personnes qui ont déclaré avoir besoin d'aide pour effectuer les activités de la vie quotidienne considérées dans l'enquête ou qui reçoivent habituellement de l'aide pour effectuer ces activités. Cet indicateur global porte sur l'ensemble des besoins, comblés ou non.

### **Aides techniques**

Aides reçues par les personnes qui ont déclaré utiliser des aides ou des appareils spécialisés leur permettant de corriger une déficience ou de compenser une incapacité. Les aides dont il est question ici sont celles qui facilitent l'audition, la vision ou les déplacements, celles qui permettent d'accroître la motricité (ce qui inclut la mobilité, la flexibilité et la dextérité) ou de faciliter l'apprentissage, ainsi que d'autres types d'aides.

### **Discrimination**

Discrimination que les personnes de la population à l'étude croient avoir vécu en raison de leur état au cours des cinq années précédant l'enquête sous la forme d'un refus d'entrevue, d'emploi ou de promotion. Cet indicateur vise les personnes qui ont travaillé à un moment ou un autre entre 2012 et 2017.

*Suite à la page 18*

### Obstacles à la recherche d'emploi

Obstacles rencontrés par les personnes de la population à l'étude, et qui les ont découragées de chercher du travail. Ces obstacles, au nombre de onze, sont divisés en trois catégories :

- **Obstacles liés à des réserves quant à l'environnement de travail** : Un manque de transport adapté ; des tentatives précédentes pour trouver du travail qui ont échoué ; de la discrimination subie dans le passé ; la conviction que sa formation ou son expérience n'est pas adéquate pour le marché du travail actuel ; peu d'emplois disponibles dans la région ; des problèmes d'accessibilité au moment de postuler.
- **Obstacles liés aux programmes d'aide et de soutien du revenu** : Un revenu d'emploi escompté qui serait inférieur au revenu actuel ; la perte d'une aide financière additionnelle (p. ex. : assurance-médicaments, aide au logement).
- **Obstacles liés aux circonstances personnelles** : Des responsabilités familiales qui empêchent une personne de travailler ; de la famille ou d'amis qui l'ont dissuadée d'aller chercher du travail.

### Besoins de services et d'aménagement adaptés en milieu de travail

Besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés pour travailler déclarés par les personnes de la population à l'étude. Cet indicateur vise les personnes qui ont travaillé à un moment ou un autre entre 2012 et 2017, mais exclut celles dont l'état les empêche complètement de travailler, et ce, même si des mesures d'accommodement sont prises en milieu de travail.

### Personne ayant une incapacité

Personne ayant indiqué être « parfois », « souvent » ou « toujours » limitée dans ses activités quotidiennes en raison d'une condition ou d'un problème de santé à long terme, ou personne ayant indiqué être « rarement » limitée, mais qui est incapable d'effectuer certaines tâches ou peuvent seulement les accomplir avec beaucoup de difficulté.

### Personne inactive

Personne qui, pendant la semaine de référence, n'était ni occupée ni en chômage. Une semaine de référence flottante a été utilisée pour les questions sur la population active et les activités sur le marché du travail, l'enquête ayant été menée sur une période de six mois (du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2017). La semaine de référence pour les questions sur la population active et les activités sur le marché du travail variait selon la date de l'interview : il s'agissait de la dernière période de sept jours complète commençant un dimanche et se terminant le samedi suivant.

### Gravité de l'incapacité

Indice global mesurant le degré de gravité des incapacités construit d'après les réponses aux questions de l'ECI. Des points ont été accordés en fonction de l'intensité et de la fréquence des limitations d'activités déclarées par les répondants. Un résultat a ensuite été calculé pour chaque type d'incapacité et chaque résultat a été uniformisé afin d'obtenir une valeur comprise entre 0 et 1. La gravité globale de l'incapacité est la moyenne des résultats pour tous les types d'incapacité. Cette échelle comporte quatre niveaux de gravité de l'incapacité : légère, modérée, grave et très grave.

### Limitations progressives

Terme utilisé pour décrire les limitations dont sont atteintes les personnes qui ont déclaré que leur capacité à réaliser leurs activités se détériorait au fil du temps, qu'il leur arrive ou non de connaître des périodes d'au moins un mois sans se sentir limitées.

### Limitations récurrentes

Terme utilisé pour décrire les limitations dont sont atteintes les personnes qui ont déclaré passer des périodes d'au moins un mois sans se sentir limitées dans leurs activités, et dont la capacité à réaliser ces activités demeurait environ la même, s'améliorait ou était variable.

### Limitations fluctuantes

Terme utilisé pour décrire les limitations dont sont atteintes les personnes qui ont déclaré ne jamais connaître de périodes d'au moins un mois sans se sentir limitées dans leurs activités, mais qui ont dit être capables de faire plus d'activités lors de certaines périodes, et moins lors d'autres périodes.

### Limitations constantes

Terme utilisé pour décrire les limitations dont sont atteintes les personnes qui ont déclaré ne jamais connaître de période d'au moins un mois sans se sentir limitées dans leurs activités, et dont la capacité à réaliser ces activités demeure environ la même ou s'améliore (p. ex. : stabilisation au fil du temps attribuable à une intervention médicale ou à un meilleur système de soutien, rétablissement à la suite d'une maladie ou d'une blessure de longue durée n'entraînant aucune incapacité).

## Méthodologie

### Source des données

La source des données utilisées dans la présente étude est l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) de 2017. L'ECI porte sur les Canadiens âgés de 15 ans et plus qui sont limités dans leurs activités en raison d'un problème de santé de longue durée. Cette enquête a été élaborée par Statistique Canada en collaboration avec, entre autres, Emploi et Développement social Canada. L'enquête a été réalisée du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2017.

Les résultats ont été produits à partir du système d'accès à distance en temps réel (ADTR) de Statistique Canada. Toutefois, les tests de comparaison de proportions ont été produits au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), membre du Réseau canadien des Centres de données de recherche. Les activités du CIQSS sont rendues possibles grâce à l'appui financier du Conseil de recherche en sciences humaines, des Instituts de recherche en santé du Canada, de la Fondation canadienne pour l'innovation, de Statistique Canada, du Fonds de recherche du Québec – Société et culture et du Fonds de recherche du Québec – Santé, ainsi que grâce à l'ensemble des universités québécoises qui participent à leur financement. Les idées exprimées à l'égard de ces données sont celles de l'auteur et non celles des partenaires financiers.

Comme elles ont été produites à partir de l'ADTR, les données présentées dans la présente étude sont toutes arrondies.

Comme le mentionnent Cloutier, Grondin et Lévesque<sup>20</sup>, « L'ECI repose sur un modèle social de l'incapacité. Le modèle social est fondé sur le principe selon lequel l'incapacité résulte de l'interaction entre les limitations fonctionnelles d'une personne et les obstacles auxquels elle fait face dans son environnement, notamment les obstacles sociaux et physiques qui compliquent la vie quotidienne. Par conséquent, l'incapacité est un désavantage social imposé par un environnement défavorable qui s'ajoute à la limitation fonctionnelle d'une personne ».

Par ailleurs, l'ECI de 2017 est fondée sur un échantillon de personnes qui ont déclaré avoir une difficulté ou un problème de santé à long terme à la question sur les activités de la vie quotidienne du questionnaire détaillé du Recensement de 2016. La population cible comprend donc les personnes âgées de 15 ans et plus le jour du recensement, soit le 10 mai 2016. Seules les personnes qui habitent dans des logements privés au Canada sont visées par le recensement.

### Qualité des données

La taille de l'échantillon dans l'ECI est de 49 976 personnes à l'échelle du Canada. L'échantillon pour le Québec se fixe à 5 252 personnes. À cela s'ajoute l'échantillon des « Non », soit les personnes qui ont indiqué ne pas avoir une incapacité. Au Québec, la taille de cet échantillon est de 13 821 personnes. L'échantillon des « Non » permet de mesurer les proportions de personnes ayant une incapacité.

Pour les fins de cette étude, deux populations sont considérées. La première comprend l'ensemble des personnes inactives âgées de 15 à 64 ans et ayant une incapacité. La deuxième population, soit la population d'intérêt, comprend les personnes aptes au travail (voir la section Définition des indicateurs pour une définition) âgées de 15 à 64 ans ayant une incapacité.

L'ECI a comme objectif de produire des estimations de qualité concernant le type et la gravité des incapacités avec lesquelles vivent les Canadiens âgés de 15 ans et plus. Elle fournit également des estimations sur les expériences et les difficultés des personnes ayant une incapacité. Notez toutefois que ces estimations peuvent comporter des erreurs.

Généralement, dans les enquêtes, deux types d'erreurs sont possibles, soit les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage. Le premier type d'erreur correspond à la différence entre les données estimées à partir de l'échantillon de l'enquête et celles qui auraient été obtenues à partir d'un recensement. En conséquence, une erreur d'échantillonnage résulte de la différence provenant de la variabilité des échantillons. Les erreurs non dues à l'échantillonnage correspondent aux erreurs liées entre autres à la non-réponse, et à la collecte et au traitement des données.

*Suite à la page 20*

20. CLOUTIER, Éliizabeth, Chantal GRONDIN et Amélie LÉVESQUE (2018), 89 p.

Les statistiques produites dans cette étude tiennent compte de l'erreur due à l'échantillonnage à partir de la méthode des poids d'autoamorçage. Dans l'ECI, 1000 poids ont été produits au moyen de cette méthode et ont été appliqués aux statistiques produites. De plus, les données produites à partir de l'ADTR et en laboratoire tiennent compte de l'ajustement de Fay, comme le recommande Statistique Canada dans son *Guide de l'utilisateur des fichiers de données analytiques de l'Enquête sur l'incapacité de 2017*.

Pour de plus amples détails sur les divers traitements des données de l'ECI par rapport aux erreurs dues à l'échantillonnage et aux erreurs non dues à l'échantillonnage, consultez la section 7 du *Guide des concepts et méthodes* de Cloutier, Grondin et Lévesque<sup>21</sup>.

### Tests statistiques

Les tests de comparaison de proportions ont été réalisés au seuil de 5 %. Ils prennent en considération le plan de sondage complexe. Ils ont été produits avec le logiciel SUDAAN en utilisant les poids d'autoamorçage (*bootstrap*) produits par Statistique Canada, en tenant compte de l'ajustement de Fay.

### Expressions dans le texte

Les résultats présentés proviennent de données d'enquête et comportent donc un certain degré d'erreur, d'où l'utilisation dans le texte de certaines expressions comme *près de*, *environ*, *de l'ordre de* et *aux alentours de*, pour rappeler qu'il ne s'agit pas de valeurs exactes.

---

21. CLOUTIER, Élizabeth, Chantal GRONDIN et Amélie LÉVESQUE (2018 : 50-54).



## Références

- BUREAU OF LABOR STATISTICS [États-Unis] (2021). *Persons with a Disability: Labor Force Characteristics – 2020*, [En ligne], U.S. Department of Labor, 11 p. [[www.bls.gov/news.release/pdf/disabl.pdf](http://www.bls.gov/news.release/pdf/disabl.pdf)] (Consulté le 12 avril 2021).
- CLOUTIER, Élisabeth, Chantal GRONDIN et Amélie LÉVESQUE (2018). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : Guide des concepts et méthodes*, [En ligne], produit n° 89-654-X2018001 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, 89 p. [[www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-654-x/89-654-x2018001-fra.pdf?st=Cn1a12Rs](http://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-654-x/89-654-x2018001-fra.pdf?st=Cn1a12Rs)] (Consulté le 9 juin 2021).
- DESLAURIERS, Mélanie (2017). « Activité sur le marché du travail », *Les personnes avec incapacité au Québec*, [En ligne], vol. 8, Office des personnes handicapées du Québec, p. 1-47. [[www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre\\_documentaire/Versions\\_accessible/Portrait\\_incapacite\\_Qc\\_ECI2012\\_V08\\_acc.rtf](http://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Versions_accessible/Portrait_incapacite_Qc_ECI2012_V08_acc.rtf)] (Consulté le 8 avril 2021).
- EUROSTAT (2015). *Employment of disabled people – Statistical analysis of the 2011 Labour Force Survey ad hoc module*, [En ligne], Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 143 p. [[ec.europa.eu/eurostat/documents/3888793/6802087/KS-TC-14-007-EN-N.pdf/5c364add-6670-4ac9-87c7-9b8838473a7b](http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3888793/6802087/KS-TC-14-007-EN-N.pdf/5c364add-6670-4ac9-87c7-9b8838473a7b)] (Consulté le 17 juin 2021).
- FURRIE, Adele (2018). *L'évolution des données sur l'incapacité au Canada : rester en phase avec un Canada plus inclusif*, [En ligne], produit n° 89-654-X2018003 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, 4 p. [[www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2018003-fra.htm](http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2018003-fra.htm)] (Consulté le 30 juin 2022).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2021). « Les personnes ayant une incapacité : participation au marché du travail au Québec en 2017 », *Marché du travail et rémunération*, [En ligne], n° 28, septembre, 27 p. [[statistique.quebec.ca/fr/fichier/incapacite-participation-marche-travail-quebec-2017.pdf](http://statistique.quebec.ca/fr/fichier/incapacite-participation-marche-travail-quebec-2017.pdf)] (Consulté le 11 novembre 2021).
- MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2019). *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024 : Pour un Québec riche de tous ses talents*, [En ligne]. [[www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SNPH\\_Strategie-emploi-pers-hand\\_2019-24.pdf](http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SNPH_Strategie-emploi-pers-hand_2019-24.pdf)] (Consulté le 10 août 2021).
- MORRIS, Stuart, Gail FAWCETT, Laurent BRISEBOIS et Jeffrey HUGHES (2018). *Un profil de la démographie, de l'emploi et du revenu des Canadiens ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus 2017*, [En ligne], produit n° 89-654-X2018002 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, 27 p. [[www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2018002-fra.htm](http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2018002-fra.htm)] (Consulté le 30 juin 2022).
- MORRIS, Stuart, Gail FAWCETT, Linden R. TIMONEY et Jeffrey HUGHES (2019). *Les dynamiques de l'incapacité : les limitations progressives, récurrentes ou fluctuantes*, [En ligne], produit n° 89-654-X2019002 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, 33 p. [[www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-654-x/89-654-x2019002-fra.pdf?st=BZjKAwxB](http://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-654-x/89-654-x2019002-fra.pdf?st=BZjKAwxB)] (Consulté le 30 juin 2022).
- TILL, Matthew, Tim LEONARD, Sebastian YEUNG et Gradon NICHOLLS (2015). *Profil des expériences sur le marché du travail : adultes canadiens de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2012*, [En ligne], produit n° 89-654-X2015005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, 22 p. [[www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2015005-fra.htm](http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2015005-fra.htm)] (Consulté le 5 mai 2021).
- TURCOTTE, Martin (2014). « Les personnes avec incapacité et l'emploi », *Regards sur la société canadienne*, [En ligne], produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, p. 1-13. [[www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-006-x/2014001/article/14115-fra.pdf?st=aJQo2XsD](http://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-006-x/2014001/article/14115-fra.pdf?st=aJQo2XsD)] (Consulté le 5 mai 2021).

## Autres publications d'intérêt

[Les personnes ayant une incapacité : participation au marché du travail au Québec en 2017](#)

Septembre 2021

## À paraître

Étude sur l'évolution du pouvoir d'achat des employés de l'administration québécoise durant la décennie 2010

### Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022). « L'aptitude au travail au Québec chez les personnes inactives et ayant des incapacités en 2017 », *Marché du travail et rémunération*, [En ligne], n° 32, juillet, p. 1-22. [[statistique.quebec.ca/fr/fichier/aptitude-travail-quebec-personnes-inactives-ayant-incapacites-2017.pdf](https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/aptitude-travail-quebec-personnes-inactives-ayant-incapacites-2017.pdf)].

Ce bulletin a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Luc Cloutier-Villeneuve

Direction des statistiques du travail et de la rémunération :

Patrice Gauthier

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation  
Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :  
418 691-2401  
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : [cjd@stat.gouv.qc.ca](mailto:cjd@stat.gouv.qc.ca)

Site Web : [statistique.quebec.ca](https://statistique.quebec.ca)

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
3<sup>e</sup> trimestre 2022  
ISSN 2563-0857 (en ligne)

© Gouvernement du Québec  
Institut de la statistique du Québec, 2020

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. [statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction](https://statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction)

Photo en couverture : Halfpoint / Shutterstock

# Avis de révision

## Marché du travail et rémunération, numéro 32

Document révisé le 16 avril 2024.

À la page 14, remplacer tout le contenu par celui-ci :

### Les besoins, aides et services demandés par les personnes aptes au travail et la mobilité

#### La majorité des personnes de la population à l'étude ont indiqué avoir besoin de services et d'aménagements adaptés en milieu de travail

Parmi les besoins et les services d'aménagement adaptés en milieu de travail qui sont mesurés dans l'ECL, on compte notamment les tâches modifiées, l'horaire flexible, les chaises spéciales ou soutiens dorsaux, et les postes de travail modifiés. En 2017, environ 56 % des personnes aptes au travail ont indiqué avoir besoin d'au moins un service ou un aménagement en milieu de travail pour être capables de travailler (figure 13). Cette proportion se situe à environ 58 % chez les femmes et à environ 53 % chez les hommes. En outre, parmi les personnes de la population à l'étude ayant indiqué avoir

besoin de services ou d'aménagement en milieu de travail, environ la moitié ont aussi indiqué que ceux-ci avaient été comblés. Par ailleurs, parmi les personnes aptes au travail ayant indiqué avoir de tels besoins, environ les deux tiers ont souligné avoir eu besoin d'une à deux mesures d'aménagement ou d'un à deux services adaptés en milieu de travail (données non présentées). Par contre, le quart des personnes ont indiqué avoir besoin de quatre mesures ou plus d'aménagement ou de services adaptés en milieu de travail. Cette proportion grimpe à environ 30 % chez les femmes, mais ce résultat ne se distingue pas significativement de celui des hommes, qui se fixe à environ 20 % (données non présentées).

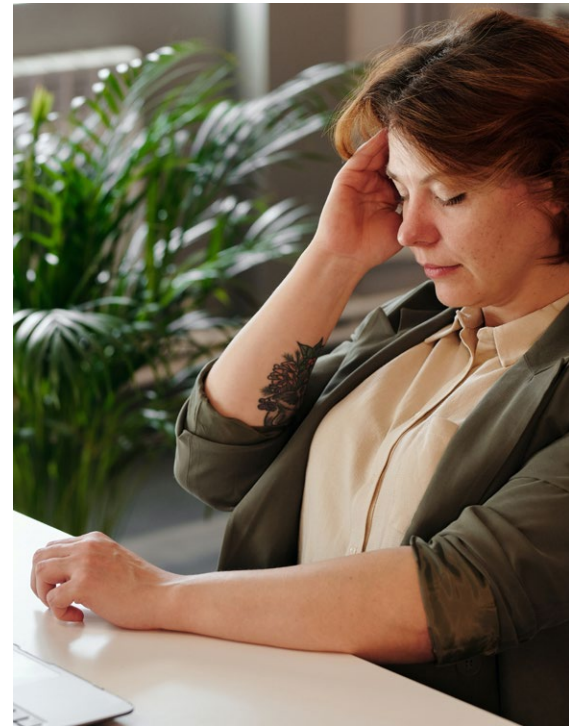
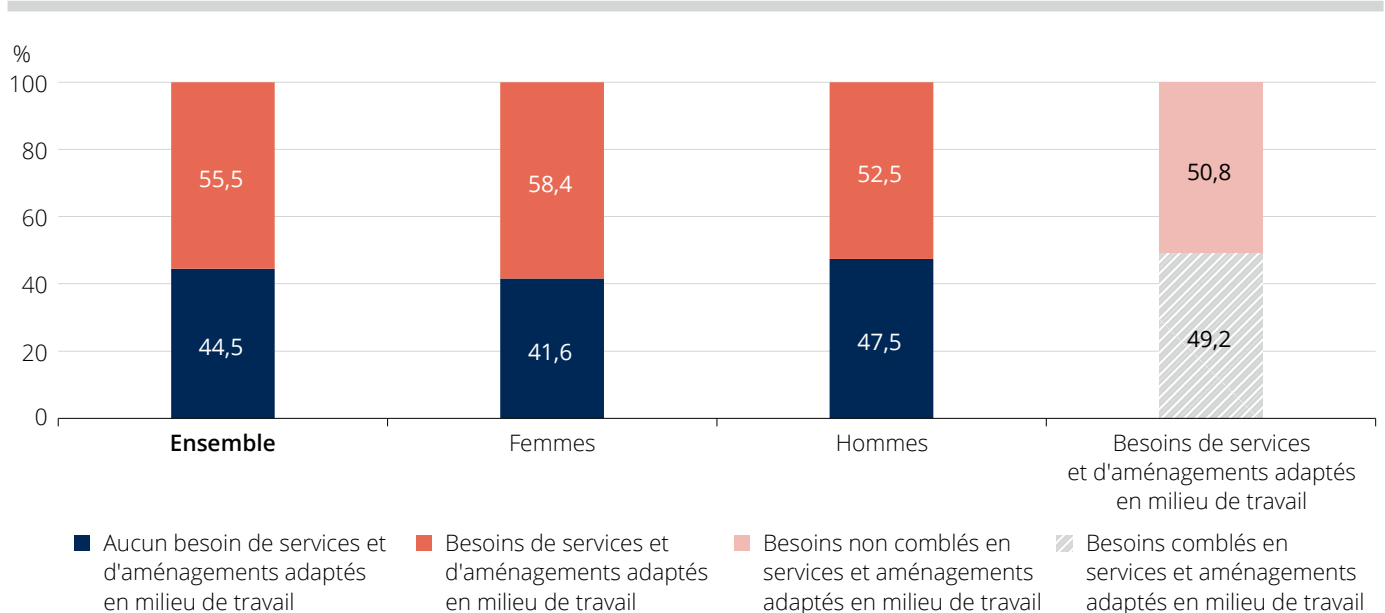


Photo : Marcus Aurelius / Pexels

Figure 13

Répartition des personnes inactives non étudiantes âgées de 15 à 64 ans ayant au moins une incapacité et aptes au travail selon la présence ou l'absence de besoins de services et d'aménagements adaptés en milieu de travail, résultats selon le sexe, Québec, 2017



Note : Les résultats portent sur les personnes aptes au travail qui ont travaillé au cours des cinq années précédant l'enquête.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.